

**Le Concours « Gagne 28 repas Scores (une valeur de 560 \$) » (la « Concours ») est organisé par Groupe MTY food inc. (ci-après le « Commanditaire »)**

**LES RÈGLES ET LES RÈGLEMENTS DU CONCOURS (les « Règlements »)**

1. **DURÉE DU CONCOURS:** Le Concours prend place au Canada et commencera le 13 octobre, à 11 h 00, Heure de l'Est, jusqu'à 23 h 59 min 59s, Heure de l'Est, le 27 octobre 2020 (la « Durée du concours »).
2. **ADMISSIBILITÉ:** Pour participer au Concours et être admissible de gagner, une personne doit résider au Québec ou en Ontario, avoir atteint l'âge de la majorité dans sa juridiction et elle ne doit pas être des employés, représentants ou agents (et les personnes avec qui ils sont domiciliés, qu'ils soient apparentés ou non) du Commanditaire ou du Fournisseur des prix, ses sociétés mères, filiales, sociétés affiliées, fournisseurs de prix, et agences de publicité ou de promotion, et toute entité impliquée dans le développement, la production, la mise en œuvre, l'administration, l'adjudication des prix ou l'exécution du concours (collectivement les « parties au concours »).
3. **COMMENT PARTICIPER ET LIMITE DU NOMBRE D'INSCRIPTION:** Il n'y a qu'une seule méthode pour participer à ce concours, soit en commentant et en aimant une publication et cette méthode est définie ci-dessous :
  - a) Participation sans achat.
    - i. Durant la Durée du Concours, le participant doit simplement aimer et commenter notre publication (sur notre page Facebook) et sera éligible automatiquement au concours. Il n'y a pas de limite quant au nombre de commentaires qu'un participant peut faire par jour pendant la période du concours.

Aux fins des présents Règlements, le participant est, selon la procédure d'inscription détaillée dans le présent paragraphe, la Personne qui recevra l'une des carte-cadeaux gagnantes. C'est cette dite Personne à qui le prix sera remis si elle est déclarée gagnante.

4. **PRIX ET VALEUR APPROXIMATIVE:** Les chances de gagner un prix dépendent du nombre de participations admissibles inscrites et reçues pendant la Durée du concours. Le prix comporte :
  - i. 1 carte-cadeau Scores, d'une valeur de 560 \$.

Le prix est non échangeable, non remboursable et non transférable. Le prix n'a pas de valeur de revente et doit être accepté par le Gagnant tel que décerné. Le Commanditaire du Concours ne fait aucune garantie expresse ou implicite sur le prix et, en tant que tel, n'est pas responsable de l'insatisfaction ou du dysfonctionnement du prix ou de toutes les taxes et autres frais et suppléments qui peuvent être applicables. Le Commanditaire du Concours se réserve le droit de substituer un prix de valeur égale ou supérieure dans le cas où le prix indiqué est indisponible en raison de circonstances indépendantes de la volonté du Commanditaire, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux, si requis. Le Commanditaire sera responsable une seule fois des frais de livraison du prix à l'adresse résidentielle du Gagnant et ne sera pas responsable de la perte ou des dommages du prix résultant d'une faute, une action ou une omission dudit service de courrier. Le Gagnant doit satisfaire tous les autres

critères d'admissibilité ainsi que toutes les politiques d'entreprise du Concours, s'il y a lieu. La livraison du Prix au Gagnant sera instantanée, suivant la réception du formulaire de décharge dûment rempli et signé.

Les gagnants et leurs invités doivent être responsable de tous les coûts et dépenses engendrés par les prix, y compris les communications (téléphone portable et charges internet le cas échéant) et les dépenses personnelles, les taxes et les pourboires.

## CONDITIONS GÉNÉRALES

5. Le Commanditaire du Concours se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler ou de suspendre le Concours pour n'importe quelle cause échappant au contrôle du Commanditaire, qui pourrait affecter la sécurité ou la gestion efficace de ce Concours. Le Commanditaire peut, à son entière discrétion et sans préjudice, amender le Concours en tout temps. Le Commanditaire:
  - i. ne fait aucune représentation ou garantie d'aucune sorte concernant les Prix,
  - ii. sauf lorsque cela est interdit par la loi, décline toute garantie tacite; et
  - iii. n'est pas responsable de blessures, perte, ou dommages de toute nature résultant de l'acceptation, de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation du Prix.

Pour les résidents de la province de Québec seulement: Tout litige concernant la conduite ou l'organisation d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux (la « Régie ») pour une décision. Tout litige concernant l'attribution d'un prix pourra être soumis à la Régie uniquement aux fins d'aider les parties à parvenir à un règlement.

En cas de divergence ou d'incohérence entre les termes et les conditions, les règles françaises et les divulgations ou tout autre énoncé et contenu dans le matériel du concours, y compris, mais sans s'y limiter: le site Web, la version anglaise de ces règles et / ou points de vente, la publicité imprimée ou en ligne; les termes et conditions des règles françaises prévaudront et le contenu de la dernière mesure permise par la loi.

6. Toute personne s'inscrivant au Concours ou essayant de le faire par des moyens qui seraient injustes envers les autres participants, contraires aux Règlements ou illégaux, y compris, mais non limité, le piratage informatique, sera automatiquement disqualifiée et pourra faire l'objet de poursuites, le cas échéant. Les décisions prises par le Commanditaire à l'égard de ce paragraphe sont définitives et exécutoires.
7. Sauf en cas d'interdiction, en participant au Concours, les participants acceptent de libérer de toute responsabilité le Commanditaire, le Fournisseur des prix et leurs parents respectifs, filiales, sociétés affiliées, partenaires promotionnels, les partenaires des prix, les agents et représentants, et les dirigeants, administrateurs et employés d'entre eux (les «parties exonérées») depuis et contre toute réclamation ou action découlant de la participation au concours ou de la réception ou de l'utilisation de tous prix, y compris, mais sans s'y limiter: (a) intervention humaine non autorisée dans le concours; (b) des erreurs techniques liées aux ordinateurs, aux serveurs, des fournisseurs, des imprimantes ou du réseau téléphonique ou électronique; (c) des erreurs d'impression; (d) des erreurs dans l'administration du concours ou le traitement des inscriptions; (e) des retards, pertes, ou le courrier non distribuable; ou (f) de dommages causés à des personnes ou des biens pouvant être causés, directement ou indirectement, en tout ou en partie, de la participation au concours ou par la réception d'un prix. Le participant accepte en outre que, pour toute cause d'action, la responsabilité

des parties exonérées sera limitée au coût d'entrée et de la participation au concours et en aucun cas, les parties exonérées ne peuvent être tenus responsables pour les frais d'avocat. Le participant renonce à son droit de réclamer tout type de dommages que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, punitif, consécutif, directe ou dommages indirects. Si pour une raison quelconque l'inscription d'un participant est confirmée, avoir été supprimée par erreur, perdue, détruite ou endommagée, le seul recours du participant est une autre entrée, si elle est possible.

8. En participant à ce Concours, le Participant Sélectionné consent à la collecte, l'utilisation et la divulgation de ses renseignements personnels aux fins de l'administration du Concours et autorise et accepte que le Commanditaire et le Fournisseur des prix utilisent au besoin son nom, sa photographie, son lieu de résidence, sa voix et/ou sa déclaration au sujet du Concours et/ou du Prix, à des fins publicitaires, dans n'importe quel média ou formats, y compris, mais non limité à l'Internet, sans avis préalable ni autorisation et sans rémunération ni compensation d'aucune sorte. Sauf comme indiqué autrement dans les présents Règlements, aucune communication, commerciale ou autre, qui n'est pas liée à ce Concours ne sera envoyée aux participants par le Commanditaire ou le Fournisseur des prix, à moins que le participant ait par ailleurs autorisé le Commanditaire et le Fournisseur des prix ou leurs sociétés affiliées, le cas échéant, de le faire. Les renseignements personnels ne seront pas autrement utilisés ou divulgués sans consentement.
9. Les Participants Sélectionnés s'engagent à indemniser le Commanditaire, le Fournisseur des prix, ainsi que leurs filiales, leurs agences de marketing et leurs partenaires, employés, agents et représentants, de toute responsabilité pour tout dommage subi du fait de l'acceptation et/ou utilisation (ou la non-acceptation ou non-utilisation) de leur Prix.
10. Les Participants Sélectionnés reconnaissent que, dès réception de leur Prix, l'exécution des services liés à leur Prix devient l'entière et exclusive responsabilité du fournisseur du Prix et garanties pertinentes seront la responsabilité unique et exclusive de fabricants, fournisseurs, distributeurs ou détaillants.
11. Le Commanditaire et ses agents sont libérés de toute responsabilité pour le mauvais fonctionnement des voies de communication ; associés à la perte ou l'absence reliée au réseau postal ; et qui pourrait limiter ou empêcher, la possibilité de toute personne de s'inscrire au Concours. Le Commanditaire et ses agents sont libérés de toute responsabilité pour tout dommage ou perte que ce qui pourraient être causés, directement ou indirectement, en tout ou en partie, pour la participation à ce Concours. Le Commanditaire et ses agents sont libérés de toute responsabilité pour tout dommage ou perte que ce soit causé par des inscriptions tardives, perdues ou illisibles.

Dans le cas où la production, la technique, la répartition ou de tout autres natures causant un plus grand nombre de prix que stipulé au présent règlement pour être disponible et / ou réclamé, le Commanditaire se réserve le droit d'attribuer seulement le nombre de prix indiqué par un tirage au hasard, parmi toutes les réclamations légitimes, non attribués, des prix admissibles.

12. Les inscriptions et les renseignements fournis sont la propriété du Commanditaire et ne seront pas retournés à la Personne.
13. Le Concours est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales.

L'interprétation et l'application du Concours seront effectuées en conformité avec les lois de la province du Québec, Canada.

ATTENTION : TOUTE TENTATIVE PAR UN PARTICIPANT OU TOUTE AUTRE PERSONNE DE DÉLIBÉRÉMENT ENDOMMAGER OU DE MINER LE DÉROULEMENT LÉGITIME DU CONCOURS CONSTITUE UNE VIOLATION DES LOIS CRIMINELLES ET CIVILES. ADVENANT UNE TELLE TENTATIVE, LE COMMANDITAIRE DU CONCOURS SE RÉSERVE LE DROIT DE RÉCLAMER DES DOMMAGES DE CETTE PERSONNE DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI.

En participant à ce concours, vous reconnaissez avoir lu et compris ces règlements et vous vous engagez à les respecter; les décisions du Commanditaire sont définitives et obligatoires pour toutes les questions relatives au concours.

Une copie de ces Règlements est disponible au <http://www.scores.ca/concours>.